

**Communauté de communes Nord-Est
Béarn
1 rue Saint Eupéry
64160 MORLAAS**

Siège Social

124 boulevard Tourasse
64078 PAU CEDEX
Tél : 05.59.80.70.00
Fax : 05.59.80.70.01
Email :
accueil@pa.chambagri.fr

Pau, le 10 octobre 2018

Objet : Elaboration du PLU de la commune de la commune de Bernadets

Monsieur le Président,

Mes services ont bien reçu le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bernadets pour lequel vous sollicitez l'avis de la Chambre d'agriculture.

Nous constatons avec satisfaction que le projet limite fortement l'urbanisation des espaces agricoles et naturels et prend en compte l'agriculture locale. Cependant, nous émettons quelques observations sur votre projet.

Concernant le zonage, la cartographie des exploitations agricoles du Rapport de Présentation est « non exhaustive » (p.31). Nous demandons que les bâtiments (élevages et autres) de toutes les exploitations agricoles soient bien classés en zone agricole, et que les périmètres d'éloignement à respecter autour des élevages soient bien pris en compte dans votre zonage. A ce sujet, nous demandons à limiter à l'existant le zonage UB des parcelles OA732 et OA1206.

Concernant le règlement des zones agricoles, il devrait être précisé que sont autorisées les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées (L 151-11 Code de l'Urbanisme). De plus, il doit être précisé que le logement des exploitants agricoles est autorisé lorsqu'il est nécessaire à l'exploitation agricole, et localisé à 50 mètres maximum des bâtiments existants, sauf contraintes techniques telles que la topographie.

Ces remarques se veulent constructives pour assurer le maintien de l'activité agricole et les possibilités d'évolution nécessaires à leur pérennité. Nous émettons un avis favorable à votre projet de Plan Local d'Urbanisme sous réserve d'apporter des évolutions selon les remarques ci-dessus.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les plus distinguées.



Guy ESTRADE
Président de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques

PS : Merci de bien vouloir nous adresser les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que le document d'urbanisme approuvé.

PS 2: Copie à la commune de Bernadets.